



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU 17 SEP. 2014

Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social

Direction
générale du travail

Sous-direction des relations
individuelles et collectives du
travail

Bureau des relations
collectives du travail
39/43, quai André Citroën
75902 Paris Cédex 15

Téléphone : 01 44 38 25 87
Télécopie : 01 44 38 27 14

Services d'information
du public :
Travail Info Service :
0821 347 347
(0,12 €/mn)
internet : www.travail.gouv.fr

Employeurs du tourisme familial
Chez villages clubs du soleil – INFA
5/9 rue Anquetil
94130 Nogent sur Marne

A l'attention de M. Gérard NAVARRO
Secrétaire général

Paris, le **15 SEP. 2014**

Affaire suivie par : Pauline RAVAUX
Tél. : 01 44 38 27 53
Courriel : pauline.ravaux@dgt.travail.gouv.fr

Réf : votre courrier du 11 février 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez demandé l'extension de l'avenant n° 56 du 28 janvier 2014 relatif aux minima conventionnels, à la convention collective nationale des organismes de tourisme social et familial.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que ce texte a été étendu par arrêté du 12 juin 2014 publié au Journal officiel du 24 juin 2014.

Je vous saurais gré de porter ce courrier à la connaissance des organisations syndicales de salariés et d'employeurs intéressées par cette extension.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.


La cheffe du bureau des relations collectives du travail
Amel HAFID